

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 janvier 2019 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.**

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire  
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1  
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2  
M<sup>me</sup> Caroline Naud, conseillère siège numéro 3  
M<sup>me</sup> Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4  
M<sup>me</sup> Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5  
M<sup>me</sup> Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

Les membres du conseil municipal, tous présents, renoncent à l'avis de convocation.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 9 h par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2019-01-17

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Demande d'appui du conseil municipal de Hérouxville en lien avec leur résolution numéro 2019-01-14 intitulée : Résolution opposition à l'enregistrement des armes à feu**

Après discussion sur ce point, les opinions des membres du conseil sont partagées et le maire demande le vote pour clore le débat.

Godfrey Plachta, vote contre l'appui à cette résolution;  
Réjean Lahaie, Caroline Naud, Lise Roy Guillemette, Ninon Fortier, Judith St-Arneault votent pour l'appui à cette résolution.

2019-01-18

**Résolution d'opposition à l'enregistrement des armes à feu**

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (17 millions pour la mise en place et 5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions à 2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Roy Guillemette et résolu à la majorité des conseillers, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- Appuie la Municipalité de Hérouxville dans sa démarche (résolution numéro 2019-01-14) auprès du gouvernement du Québec, lui demandant de faire marche arrière en ce qui concerne la Loi sur l'immatriculation des armes à feu;
- Exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;
- Demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;
- Propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.
- Souhaite le décret d'un moratoire en attendant l'abolition de la loi actuelle.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la députée de Laviolette – Saint-Maurice, à la MRC de Mékinac et à la Fédération des municipalités du Québec.

2019-01-19

#### **Clôture de la séance**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.